

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (I)				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
Avances et Acomptes versés sur commandes					
CREANCES (3)					
Créances usagers et comptes rattachés					
Autres créances	15 416		15 416	271	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	21 678		21 678	4 122	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (II)	37 093		37 093	4 393
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
	TOTAL ACTIF (I à VI)	37 093		37 093	4 393

- (1) dont droit au bail
 (2) dont à moins d'un an
 (3) dont à plus d'un an

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents
 Dons en nature restant à vendre

- autorisés par l'organisme de tutelle



Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros	01/01/2023	12	01/01/2022	12	Variations	%
	31/12/2023	mois	31/12/2022	mois		
TOTAL II - Actif Immobilisé NET						
TOTAL III - Actif Circulant NET	37 093	100,00	4 393	100,00	32 701	744,43
Autres créances	15 416	41,56	271	6,17	15 144	N/S
Débiteurs divers	271	0,73	271	6,17		
Produits à recevoir	15 144	40,83			15 144	
Disponibilités	21 678	58,44	4 122	93,83	17 556	425,96
Banques	17 700	47,72	2 804	63,83	14 896	531,31
BANQUE CA CAVIMAC	3 978	10,72	1 318	30,00	2 660	201,82
TOTAL DU BILAN ACTIF	37 093	100,00	4 393	100,00	32 701	744,43

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

		31/12/2023	31/12/2022
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>	255 568	255 568
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	(251 176)	(251 125)
	Résultat de l'exercice	3 642	(50)
	Total des fonds propres	8 034	4 393
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées		
Total des autres fonds associatifs			
Total des fonds associatifs	8 034	4 393	
Provisions			
Provisions pour risques Provisions pour charges			
Total des provisions			
Fonds dédiés			
Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés			
Total des fonds dédiés			
DETTES (1)			
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 420		
Dettes fiscales et sociales	15 019		
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance	10 620		
Total des dettes	29 059		
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF	37 093	4 393	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes			
(1) Dont à moins d'un an	3 641,50	(50,38)	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	29 059		
ENGAGEMENTS DONNES			



Détail du Passif

Etat exprimé en euros	01/01/2023	12	01/01/2022	12	Variations	%
	31/12/2023	mois	31/12/2022	mois		
TOTAL I - Total des fonds associatifs	8 034	21,66	4 393	100,00	3 642	82,90
Total des fonds propres	8 034	21,66	4 393	100,00	3 642	82,90
Fonds associatif sans droit de reprise	255 568	688,99	255 568	N/S		
Valeur du patrimoine intégré	255 568	688,99	255 568	N/S		
Report à nouveau	(251 176)	-677,1	(251 125)	N/S	(50)	-0,02
Report à nouveau (Solde crédit)	(114 634)	-309,0	(114 584)	N/S	(50)	-0,04
Report à nouveau (Solde débit)	(136 542)	-368,1	(136 542)	N/S		
Excédent ou déficit de l'exercice	3 642	9,82	(50)	-1,15	3 692	N/S
Total des autres fonds associatifs						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL II - Total des fonds reportés et dédiés						
TOTAL IV - Total des dettes	29 059	78,34			29 059	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 420	9,22			3 420	
Fact.non parv. -Frss	3 420	9,22			3 420	
Dettes fiscales et sociales	15 019	40,49			15 019	
CAVIMAC	12 198	32,88			12 198	
Mutuelle Saint Martin	2 821	7,61			2 821	
Produits constatés d'avance	10 620	28,63			10 620	
Produits constatés d'avance	10 620	28,63			10 620	
Total du passif	37 093	100,00	4 393	100,00	32 701	744,43

Compte de Résultat

		Etat exprimé en euros		
		31/12/2023	31/12/2022	
		12 mois	12 mois	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués			
	Prestations de services	178 825	128 530	
	Productions stockée			
	Production immobilisée			
	Subventions d'exploitation			
	Dons	48 268	32 580	
	Cotisations			
	Legs et donations			
	Autres produits de gestion courante			
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			
	Autres produits			
	Total des produits d'exploitation	227 093	161 110	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		
Variation de stock				
Autres achats et charges externes		4 987	566	
Impôts, taxes et versements assimilés				
Rémunération du personnel				
Charges sociales		176 041	129 693	
Subventions accordées par l'association		41 005	30 629	
Dotation aux amortissements et dépréciations				
Dotation aux provisions				
Autres charges		1 420	273	
Total des charges d'exploitation	223 452	161 160		
1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER		3 642	(50)	
Charges financières	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			
	Intérêts et produits financiers			
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations			
	Intérêts et charges financières			
2 - RESULTAT FINANCIER				
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)		3 642	(50)	
Produits financiers	Produits exceptionnels			
	Charges exceptionnelles			
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL			
	Impôts sur les sociétés			
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
TOTAL DES PRODUITS		227 093	161 110	
TOTAL DES CHARGES		223 452	161 160	
EXCEDENT ou DEFICIT		3 642	(50)	
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS			
	Bénévolat			
	Prestations en nature			
	Dons en nature			
	CHARGES			
	Secours en nature			
	Mise à disposition gratuite de biens et services			
Personnel bénévole				



Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation	227 093	100,00	161 110	100,00	65 984	40,96
Ventes de biens et services	178 825	78,75	128 530	79,78	50 296	39,13
Ventes de prestations de service	178 825	78,75	128 530	79,78	50 296	39,13
MISE A DISPOSITION PERSONNEL R	178 825	78,75	128 530	79,78	50 296	39,13
Produits de tiers financeurs						
Autres produits d'exploitation	48 268	21,25	32 580	20,22	15 688	48,15
Autres produits	48 268	21,25	32 580	20,22	15 688	48,15
Quotes-parts de générosité reçues	48 268	21,25	32 580	20,22	15 688	48,15
Total des charges d'exploitation	223 452	98,40	161 160	100,03	62 292	38,65
Autres achats et charges externes	4 987	2,20	566	0,35	4 420	780,78
Autres assurances	116	0,05	109	0,07	7	6,07
Prestations administratives	280	0,12	415	0,26	(135)	-32,53
HONORAIRES COMPTABILITE	1 500	0,66			1 500	
HONORAIRES COMMISSAIRE AUX COMPTES	1 920	0,85			1 920	
Voyages et déplacements	1 116	0,49			1 116	
Services bancaires & assimilés	55	0,02	27	0,02	28	104,12
Cotisations (liées à l'activité)			15	0,01	(15)	-100,00
Aides financières	41 005	18,06	30 629	19,01	10 376	33,88
Quotes-parts de générosité rev	41 005	18,06	30 629	19,01	10 376	33,88
Charges sociales	176 041	77,52	129 693	80,50	46 348	35,74
Charges sociales sur indemnité	176 041	77,52	129 693	80,50	46 348	35,74
Autres charges	1 420	0,63	273	0,17	1 147	420,80
Charges diverses gestion courante	1 000	0,44			1 000	
Cotisations (vie statutaire)	420	0,18	273	0,17	147	54,04
Résultat d'exploitation	3 642	1,60	(50)	-0,03	3 692	N/S
Total des produits financiers						
Total des charges financières						
Résultat financier						
Résultat courant avant impôts	3 642	1,60	(50)	-0,03	3 692	N/S
Total des produits exceptionnels						
Total des charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
Excédent ou déficit de l'exercice	3 642	1,60	(50)	-0,03	3 692	N/S
Contributions volontaires en nature						

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

01/01/2023 12
31/12/2023 mois01/01/2022 12
31/12/2022 mois

Variations %

Charges des contributions volontaires en nature

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **37 093** euros

- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **227 093** euros
 - un total charges de **223 452** euros

 - dégage un résultat de **3 642** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2023**
- finit le **31/12/2023**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **Association LA LIGUE BIBLIQUE FRANCAISE** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **37 093** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **227 093** euros et un total **charges** de **223 452** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **3 642** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.



Annexe libre

Etat exprimé en euros

Présentation de notre association :

L'association Ligue Biblique Française est une association culturelle dont le but est la célébration du culte protestant évangélique, notamment par l'implantation d'églises locales, la propagation de principes bibliques et la formation théologique des ministres du culte et de toute personne contribuant à l'exercice du culte.



Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
Débiteurs divers	15 416	15 416		
Charges constatées d'avance				
TOTAL DES CREANCES	15 416	15 416		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	3 420	3 420		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	15 019	15 019		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
Autres dettes					
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	10 620	10 620			
TOTAL DES DETTES	29 059	29 059			
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					



Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré	255 568			255 568
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	(251 125)	(50)		(251 176)
Résultat de l'exercice	(50)	3 692		3 642
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
TOTAL	4 393	3 642		8 034



État séparé des ressources provenant de l'étranger

Etat du contributeur (a)	Date de l'avantage ou de la ressource (b)	Personnalité juridique du contributeur (c)	Nature de l'avantage ou de la ressource (d)	Caractère direct ou indirect de l'avantage ou de la ressource (d)	Mode de paiement (d)	Montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressource (d)
Etats-Unis	L'année civile 2023	Greater Europe Mission-US	Mise à disposition du personnel	direct	Don en nature	€ 851 828
Total Etats-Unis						€ 851 828
Canada	L'année civile 2023	Greater Europe Mission-Canada	Mise à disposition du personnel	direct	Don en nature	€ 40 705
Total Canada						€ 40 705

Annexe

Description générale de l'association

Nom : La Ligue Biblique Française

Siège social : Camp des Cimes
223 rue Honoré
38860 Les Deux Alpes

N° RNA : W953000003

N° SIRET : 302 910 567 00049

Régime juridique : Association régie par les Lois du 1^{er} juillet 1901 et du 9 décembre 1905 ;

Objet social : Exercice exclusif du culte public du culte protestant évangélique, notamment par l'implantation d'églises locales, la propagation de principes bibliques et la formation théologique des ministres du culte et de toute personne contribuant à l'exercice du culte.

Circonscription religieuse : L'ensemble du territoire français ;

Lieux de culte : Aucun

Moyens

- L'association
 - A 38 membres tous bénévoles
- Historique
 - Fondée en 1950, la Ligue Biblique Française avait comme objet au départ la formation des ministres de cultes. Aujourd'hui, cet objet évolue pour comprendre l'implantation des nouvelles églises en partenariat avec des unions d'églises déjà existante en France
- Le projet d'association
 - La formation et mise à disposition des ministres de culte



CABINET KREMER & ASSOCIÉS

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES RÉGION GRAND EST

SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DU RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE COLMAR

ASSOCIATION LIGUE BIBLIQUE FRANCAISE

**Association sans but lucratif
déclarée selon la loi du 01.07.1901
et régie par la loi du 09.12.1905**

SIREN : 302 910 567

**Siège social : Camp des Cimes
223 Rue Honoré La Rivoire
38860 LES DEUX ALPES**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023



CABINET KREMER & ASSOCIÉS

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES RÉGION GRAND EST
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DU RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE COLMAR

ASSOCIATION LIGUE BIBLIQUE FRANCAISE

**Association sans but lucratif
déclarée selon la loi du 01.07.1901
et régie par la loi du 09.12.1905**

SIREN : 302 910 567

**Siège social : Camp des Cimes
223 Rue Honoré la Rivoire
38860 LES DEUX ALPES**

RAPPORT

**DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Aux Membres de l'Association,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LIGUE BIBLIQUE FRANCAISE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Schiltigheim, le 26 juin 2024

Le Commissaire aux comptes
CABINET KREMER & ASSOCIES




J. KREMER